

Le "Progrès du Golfe" est le seul journal publié dans le vaste diocèse de Rimouski, qui comprend les comtés de Gaspé, Bonaventure, Matane, Témiscouata et Rimouski, et dont la population au dernier recensement était de 144,257 habitants.

Le Progrès du Golfe

DIRECTEUR: EUDORE COUTURE AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

AVIS
Pour ce qui concerne les abonnements et les annonces, les changements d'adresse et les envois d'argent, on doit s'adresser au bureau de M. SERAPHIN VACHON, administrateur du "Progrès du Golfe".

GLANURES

POURQUOI?

Il y a un régiment des millionnaires aux Etats-Unis. Et il a une histoire assez curieuse par endroits. C'est le 7ème régiment de la garde nationale. Fondé en 1806 pour encourager les fils de la ploutocratie naissante à remplir de faciles devoirs militaires, exemple qui entraîna la foule, dit M. Ferri Pisani, correspondant du Petit Journal à New-York, ce régiment se distinguait de façon très spéciale sur le champ de bataille de Gettysburg, lors de la guerre de Sécession.

On nous demande pourquoi il y a tant de médecins anglais dans les bureaux médicaux du gouvernement. C'est bien simple; on a peur que les médecins canadiens-français exemptent trop de ces d... French-Canadians.

Les médecins canadiens apprécieront la courtoisie du gouvernement, qui nous envoie des Doctor Cox, Dublin, Hassar, Brown...

Pour Matane, ça se comprend mieux, c'est une "ville anglaise". On se souvient sans doute du Lady of Matane...

Pourquoi les certificats d'examen médical ne sont-ils rédigés qu'en anglais? Pourquoi le prescrit qui ne sait pas un mot d'anglais est-il obligé de signer une formule qu'il ne comprend pas?

—Bochisme et saxonisme!... On exige cependant que les Français du Canada aillent se faire tuer en France, à la française.

Pourquoi la langue française n'est-elle plus officielle, quand on demande à un Français d'aller se faire éventrer? Sans doute parce que l'Angleterre se bat pour le respect des traités et que la langue française est officielle au pays.

Comprenez qui peut!... KONSKRI.

Inventaire Agricole

Des faits—Des chiffres

Le Bureau des Statistiques de la province de Québec est aujourd'hui en mesure de fournir des statistiques agricoles annuelles.

Le printemps dernier, des cartes portant un questionnaire furent distribuées aux cultivateurs, avec prière d'y inscrire les superficies en culture à la fin de juin, ainsi que le nombre d'animaux domestiques.

Près de 30,000 cartes furent remplies et retournées. Ces cartes représentent 21 p.c. du nombre de cultivateurs dans la province. En se basant sur les réponses reçues, une estimation a été faite pour la province entière.

La compilation de ces chiffres a été faite par le Bureau des Statistiques et Recensements d'Ottawa, d'après un arrangement conclu avec le Bureau Provincial des Statistiques.

Avec les superficies en culture et les nombres d'animaux domestiques, on possède une base saine pour évaluer le rendement des céréales, des légumes, etc., ainsi que la valeur des animaux domestiques.

Les renseignements supplémentaires requis à cette fin seront fournis par des correspondants choisis dans toutes les municipalités de la province. Ces correspondants seront tenus de faire chaque mois un rapport sur le mouvement agricole, en tenant compte des conditions locales.

A l'exception du foin, il y a eu augmentation dans toutes les cultures. Les plus remarquables, sont le blé, le lin, les pois, les fèves, le blé d'Inde, les navets et choux de Siam, les betteraves et les autres plantes racines.

Les chevaux n'ont guère augmenté en nombre. On constate une croissance dans les nombres de moutons, des vaches laitières et de volailles. Les porcs auraient diminué considérablement.

Un prochain bulletin contiendra une estimation préliminaire de la production, d'après les premiers battages de grains et la récolte des légumes et tubercules.

Dans ce bulletin, il sera tenu compte des dommages causés par les pluies, les gelées, la grêle et autres agents atmosphériques qui auront endommagé ou détruit une partie de la récolte pendant la période de croissance.

La prohibition à Québec

Le vote sur l'établissement de la prohibition à Québec a été pris hier dans la vieille capitale. D'après les dépêches, la prohibition a été votée au scrutin par au-delà de 3000 voix de majorité.

Il y a deux forces devant lesquelles nous sommes impuissants: l'Amour et la mort.

L'AIDE A LA FRANCE

Le secrétaire-trésorier honoraire de "L'Aide à la France", M. A. Tarut, accuse avec reconnaissance réception des dons suivants pour la dernière semaine:

Listes antérieures.....	\$4,824.67
M. Henri Bernard.....	2.00
M. E. J. Lesperance.....	10.00
The Morrisburg Red Cross Workers.....	200.00
Mme Edmond Garneau.....	2.00
Mme J. L. Raymond.....	10.00
Mlle Germain.....	0.50
C. W. Lindsay.....	10.00
Divers.....	0.55
Lady Hingston.....	10.00
M. Paul Lacoste.....	5.00
Mr. et Mrs. Orr Lewis.....	250.00
Lady Roddick.....	25.00

\$5,349.72

Nos lecteurs se rappellent l'envoi des montres-bracelets qui devaient être distribués aux soldats qui s'étaient distingués sur le champ de bataille. Nous avons publié le cahier de remerciements du général Pétain, ainsi que la correspondance à ce sujet de M. Gabriel Hanotaux.

Maintenant les lettres de remerciements des poilus commencent à venir, et nous en avons lu trois, si émouvantes de chaude gratitude qu'il nous fait vraiment plaisir de les offrir à la lecture de toutes les généreuses donatrices qui ont adressé 500 montres aux braves de la grande armée française: Madane et chères donatrices.

Je viens de recevoir avec le plus grand plaisir votre charmante montre-bracelet et je vous en remercie profondément car ce sera pour moi un immortel souvenir. Quand je regarderai l'heure, je penserai toujours à vous, même au moment les plus critiques, tels que quand on regarde l'heure quelques minutes avant de se ruer sur notre ennemi commun. Je n'oublierai jamais ce que nos glorieux alliés ont fait pour nous.

Votre don est tombé entre les mains d'un caporal qui a rencontré les boches en Belgique d'abord puis sur la Marne où j'ai reçu une blessure à la main, puis sur l'Yser, puis en Champagne où j'eus une citation à l'ordre de l'armée, ensuite plusieurs fois dans la Somme et dans l'Aisne.

J'ai perdu un frère à Verdun, et j'ai juré de le venger. Si je tombe, je tomberai en Français et votre don m'accompagnera toujours.

Je termine en vous adressant mes sentiments les plus distingués et je vous quitte en criant: "Vive les Alliés".

"Signé" CELESTIN ARDOUVIN, Caporal 22ème Colonial, Secteur 13.

Je serais heureux de correspondre avec mes généreuses donatrices. Madane,

Après avoir été l'objet d'une citation à l'ordre de l'Armée au Mont Cornillet, en Champagne, je viens d'être honoré de votre don généreux qui consiste en une gentille montre-bracelet.

Profondément touché de tant de considération des Canadiens-français, je vous prie de transmettre au généreux donateurs de "L'Aide à la France", l'hommage de ma profonde reconnaissance et grande gratitude.

De tout coeur mes plus sincères remerciements.

Vive les Canadiens! Viva la France! et à tous un baiser du front de Champagne.

"Signé" HENRI POTTER, Sergent au 366e d'infanterie, Secteur 175.

Je vous remercie de tout mon coeur, mon colonel m'a remis en votre nom une jolie montre-bracelet que j'ai placée immédiatement à mon poignet et que j'ai montrée à mes camarades.

J'ai été décoré de la médaille militaire pour avoir fait mon devoir, comme les autres. Je suis heureux de penser qu'à moi seul j'ai tué ou mis hors de combat plus de 20 boches. Je suis prêt à recommencer.

La guerre est longue, que de souffrances endurent nos pays envahis, quand j'y pense un sanglot de rage me monte au coeur.

On nous dit de tous côtés votre générosité et votre bon coeur. Merveilleux don car je n'ai fait que mon devoir de Français. J'adresse tous mes remerciements aux dames du Canada.

Merci de tout coeur d'un petit soldat que la guerre a grandi. "Signé" JEAN DUC, 307ème d'infanterie, Secteur 86.

Combien de petits soldats, la guerre aura ainsi grandis magnifiquement! Nous faisons plus que jamais appel à la générosité de nos compatriotes en faveur de ces contrées françaises dévastées, dépeuplées et en proie à la plus intense détresse, et nous les prions de donner pour eux, encore et encore, sans se lasser, du meilleur de leur âme, restée fidèle à la patrie sublime des aïeux.

Tous dons doivent être adressés à M. A. Tarut, 22 Notre-Dame Ouest, Montréal.

Donnons vite, beaucoup, et de tout notre coeur, et Vive la France! La secrétaire, MADELEINE C. HUGUENIN.

LA LANGUE DE PREDICATION

La Revue dominicaine du mois de septembre contient une intéressante étude du R. P. Auguste Leduc sur la "langue de la prédication". On ne saurait trop le répéter, affirme l'auteur, l'Eglise catholique n'a pas de langue officielle de prédication; chaque peuple, ou plus justement, chaque groupe de fidèles peut entendre la parole de Dieu dans sa langue, lorsqu'il est possible de le faire. Et l'article cite quelques textes de Conciles généraux et de Papes à l'appui de cette assertion.

Le Concile de Latran donne à ce sujet la règle générale suivante: "Parce qu'en beaucoup d'endroits, dans une même ville ou un même diocèse, sont mêlées des populations de langues différentes, ayant unité de foi sous variété de rites et de coutumes, nous ordonnons expressément que les évêques de tels diocèses ou villes fournissent à ces populations des hommes aptes à célébrer les offices, à administrer les sacrements, à instruire de parole et d'exemple, selon les différents rites et les différentes langues".

Rappelons aussi le décret, dont la précision et l'importance sont hors de pair, du Concile de Trente, le dernier en date des grands conciles réformateurs. "Afin que le peuple fidèle reçoive les Sacrements avec plus de respect et de dévotion, le Saint-Concile ordonne à tous les évêques non seulement d'en expliquer eux-mêmes l'usage et l'efficacité, mais aussi de voir à ce que tous les curés fassent de même, et s'attachent avec zèle et prudence à cette explication qu'ils feront même en langue vulgaire, s'il est besoin et si cela peut se faire commodément; le Saint-Concile ordonne aussi que les jours de fête ou de solennité, à la messe ou au service divin, les curés expliquent en langue vulgaire le texte sacré et tous les avis nécessaires au salut". C'est sur ce dernier texte que s'appuya jadis Mgr Stablewski, archevêque de Posen, pour résister au gouvernement allemand qui avait interdit la prédication en langue polonaise.

Et non seulement aucun autre concile général n'a révoqué ces lois canoniques, mais les souverains pontifes ont souvent, depuis, rappelé les mêmes principes. L'auteur ajoute les uns aux autres les témoignages des papes Grégoire XIII, Clément VIII, Urbain VIII, Léon XIII, Pie X et enfin Benoît XV. Ce dernier est d'autant plus probant pour nous qu'il émane d'un document adressé "Aux ordinaires d'Amérique".

"En 1915, écrit le R. P. Leduc, le Souverain Pontife soucieux comme l'avait été l'année précédente son prédécesseur, du salut des émigrants italiens, constatait avec douleur "que depuis quelques années des centaines de milliers d'Italiens ont perdu la foi, en Amérique". L'une des causes de ce désastre, au témoignage du Pape est que "les émigrés italiens, bien qu'ils apprennent assez vite la langue locale pour les nécessités de la vie, n'en acquièrent cependant presque jamais une pleine connaissance, d'où ils sont privés de la confession et de la prédication de la parole de Dieu; et le Souverain Pontife continuait: "Le seul remède c'est de trouver des prêtres qui sachent l'italien, et même au besoin, les dialectes". On ne l'oublie pas, ces Italiens sont en dehors de leur pays; et cependant, le Pape déclare qu'à moins de trouver des prêtres qui sachent l'italien, les émigrés continueront à perdre la foi".

La prédication, même pour les peuples conquis, même pour les émigrés, doit donc se faire, selon l'expression de Pie X, "dans la langue de chaque groupe de fidèles attachés à une église particulière".

La grande arme du savoir, les Acadiens peuvent se la procurer... ils la possèdent. En ces derniers temps, ils ont donné à l'Eglise deux évêques, tout un clergé, le Premier Ministre d'une Province, des sénateurs et des juges, des membres de nos sociétés savantes... Ils ont su se grouper pour être plus forts. Amiculus triplex... Leur société de l'Assomption n'est pas un...

pas, ces Italiens sont en dehors de leur pays; et cependant, le Pape déclare qu'à moins de trouver des prêtres qui sachent l'italien, les émigrés continueront à perdre la foi". La prédication, même pour les peuples conquis, même pour les émigrés, doit donc se faire, selon l'expression de Pie X, "dans la langue de chaque groupe de fidèles attachés à une église particulière".

En terre acadienne

Pour m'excuser.—Optimiste.—Ils possèdent la terre.—Ils s'introuvent.—L'Assomption.—Regrets.—Lâcheurs ou traitres.—Quêteux à cheval.—Chez nous.—Le veau d'or.—Mes saluts et mes voeux.—Fin.

pris une vingtaine de colonnes du Progrès et d'avoir exercé si longtemps la patience de ses lecteurs habitués. Le premier motif a sa valeur, en ce temps de crise du papier; le second n'est pas moins important, si l'on veut se souvenir que la bonne volonté et la patience du peuple ont été magnifiquement exploitées depuis trois ans par nos scélérats impériaux. Il n'eût été que juste en effet, de ne pas ajouter le plus léger prétexte à l'exaspération qui gronde. Je fais donc et des deux mains mon mea culpa sur ma poitrine contrite, en me proposant de... recommencer, non! de ne pas recommencer... de longtemps.

D'autre part, je désire résumer mon impression sur le brief pèlerinage que j'ai fait au pays d'Évangéline. Cette impression je la formulais ainsi à un ami très cher, quand, au cours d'une conversation sur nos frères de là-bas, au lendemain de mon retour, il concluait: "A l'entendre, tu es très optimiste". Et l'auteur de ces lignes de répondre: "En vérité, je suis... relativement optimiste".

C'est encore mon sentiment. Pour qu'il en fut autrement, il faudrait tout ignorer de l'histoire de l'Acadie. Il faudrait oublier qu'au lendemain du traité de Paris à peine deux mille Acadiens restaient dans les trois provinces maritimes. Il faudrait ignorer que ces deux mille sont devenus deux cent mille, et que leur période de plein développement national ne fait que commencer. Hier, ils vivaient d'une vie plutôt cachée. Ils n'avaient pas la richesse; ils n'avaient pas l'instruction. Ils ne sont guère plus riches aujourd'hui, au sens où l'on entend communément ce mot; ils ne brassent pas encore de grosses affaires et ne se font pas de gros gains avec la vente de vieux chevaux ou de bottes militaires au gouvernement; ils ignorent les possibilités dorées du bacon national, et l'art de vendre cher des pelles percées qui ne valent rien. Mais ils possèdent la terre, et c'est encore la meilleure richesse.

Ainsi pense le Dr Thompson, ancien recteur d'Antigonish, avec qui je cause de l'avenir des Français d'Acadie. "Ils ont devant eux les promesses, et en quelque sorte les réalités de l'avenir. Leur attachement au sol leur assure le salut. Si d'aventure deux ou trois fils émigrent aux Etats-Unis, le frère garde la maison avec le père. Si c'est là que la famille revient, comme un oiseau vers son nid d'autrefois. Ils ont le culte du foyer ils respectent les lois divines. Voyez le résultat: ils envahissent les villes. Il y a vingt ans, il n'y avait pas une centaine d'Acadiens à Amherst; ils y sont aujourd'hui deux mille". Et je m'excuse de résumer si imparfaitement le docte curé de Glace Bay.

Autre raison d'espérer. Il y a soixante ans, les Acadiens n'avaient pas un collège où ils pussent s'entraîner pour la lutte quotidienne de la vie. Notre siècle a vu l'immense progrès qu'ils ont fait sous ce rapport. La génération des têtes blanches se rappelle les débuts de Memramcook: les hommes d'âge mûr ont vu s'élever Church Point et les tout jeunes gens, Caraque, pour un moment enseveli sous la cendre.

La grande arme du savoir, les Acadiens peuvent se la procurer... ils la possèdent. En ces derniers temps, ils ont donné à l'Eglise deux évêques, tout un clergé, le Premier Ministre d'une Province, des sénateurs et des juges, des membres de nos sociétés savantes... Ils ont su se grouper pour être plus forts. Amiculus triplex... Leur société de l'Assomption n'est pas un...

pas, ces Italiens sont en dehors de leur pays; et cependant, le Pape déclare qu'à moins de trouver des prêtres qui sachent l'italien, les émigrés continueront à perdre la foi". La prédication, même pour les peuples conquis, même pour les émigrés, doit donc se faire, selon l'expression de Pie X, "dans la langue de chaque groupe de fidèles attachés à une église particulière".

quement une banale assurance sur la vie; c'est l'équivalent acadien de l'actuelle St-Jean-Baptiste montréalaise; une société vraiment nationale, chargée du progrès et de la défense des intérêts de la race. Je ne crains pas de dire que les Acadiens nous ont dépassés sur ce point. Leur Assomption a sa caisse scolaire, qui entretient dans les trois collèges nationaux des dizaines de jeunes gens, "le blé qui leve". On est la Société canadienne-française qui a pris une initiative aussi pratique et patriotique?..

Il faut admettre pourtant que tout n'est pas parfait, en Acadie comme ailleurs. Les légers regrets du visiteur s'y mêlent aux espérances. Comme chez nous—et plus que chez nous, parce que la présence de l'élément anglo-saxon est plus immédiate—le bochisme et la manie de l'anglais font leur ravage. Beauport, Beauport, beauport d'Acadiens ont oublié la langue de leurs ancêtres et leur caractéristique nationale, surtout les petits groupes des villes grandes et petites, telles Halifax, St-John et les Sydney, parce qu'ils étaient noyés dans des milieux anglais. Beauport, hélas! aussi ont été des lâcheurs, parce qu'ils l'ont bien voulu, parce qu'ils ont cru plus chic de ne parler qu'anglais. Je sais des Acadiens instruits, "placés sur la candelabre" et censément patriotes, qui n'ont pas le courage ou qui ont peur d'enseigner le français à leurs fils, même dans des milieux où cela leur serait très facile... On ne peut pas pareille aberration. A la rigueur, on s'explique que le pauvre bougre d'Acadien qui a eu l'avantage de s'apprendre que l'anglais à l'école, et qui a ramassé sur les lèvres de ses parents plus d'argot et d'anglicismes que le "délitable parlure", rougissoit de sa langue frustre et se serve de l'idiome supérieur, qu'il connaît mieux. Mais que penser de celui qui lâche ou trahit consciemment, quand il devrait tenir?.. Son snobisme nous rappelle celui du crève-la-faim "portant bâton et mendiant", qui trouve par hasard une botriquette cagnense et rachitique comme monture. Il ne regarde plus ses anciens confrères, les traîne-poche.

Il m'est difficile de blâmer ces lâcheurs sans blâmer les nôtres qui n'en agissent pas autrement. Nous avons malheureusement notre trop grande floraison pestéuse de snobs de ce calibre. Que sont devenus certains beaux noms de notre histoire, que je ne cite pas par un respect pieux des ancêtres? Que deviennent actuellement dans la quatrième ville française du monde certaines familles françaises au grand nom?... Elles passent à l'anglais. Elles passent à l'anglais parce que nos boches ont de l'or monnayé dans leurs poches. Les Juifs adoraient autrefois un veau de ce métal; et nous les trouvons bien fols. Ils avaient toutefois une sorte d'excuse très intime, si le veau était bien sculpté, s'il avait une ressemblance de famille. Ce qu'il y a de meilleur dans l'homme, chacun le sait, c'est... le veau... Mais les nôtres vont plus loin que les Juifs; ils adorent de l'or qui n'a pas même la forme du veau.

De Gaspé raconte que cette épouvantable calamité nationale existait de son temps. Chacun de nous peut témoigner qu'il a constaté en trop d'occasions cette manie de l'anglais, même dans les très petites villes où il y a de très "petits messieurs"... Hélas! faisons silence sur un sujet aussi cruellement pénible.

... Et donc... se rendent à l'ennemi, chez les Acadiens comme chez nous, et plus encore, des unités importantes. Mais le corps entier de la race reste sain, solide, fort... C'est en lui que j'ai foi. C'est lui que je salue de mon esprit et de mon coeur. C'est à lui comme à ma race canadienne-française que vont mes voeux dans la tourmente où nous sommes plongés, dans le combat plus considérable qu'il nous faudra soutenir pendant des siècles, en Amérique, si nous voulons vivre.

JULIUS.

debut de la colonne suivante

CONTRAT DE LA MALLE.
Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 2 novembre, 1917 pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine, entre "PETITE MADELEINE et RIVIERE A CLAUDE" à commencer le 1er janvier, 1918 prochain.
Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Petite Madeleine, Rivière à Claude, Manche d'Épée, Gros Morne, Ruisseau des Olives, Mont Louis et Mont St-Pierre, et au bureau de l'Inspecteur des Postes ou l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.
S. TANNER GREEN,
Inspecteur des Postes,
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 21 septembre, 1917.

Essayez la nouvelle
CRÈME DE TOILETTE
"DYLCIA"
protège la peau contre le vent et le soleil.
A la boutique, Une échantillon aux dames, etc.
La Cie Davis & Latreux, Montreal



FLEUR QUESNEL
Feuilles mûres du plus beau tabac Canadien.
Son arôme charme sans piquer la langue. Fumez-le.
EN VENTE PARTOUT.
DOMINION TOBACCO CO
MONTREAL

Faites toutes vos Conserves avec

Lantic Sugar
"Par et Non Culture"

Canne pure. Grains FINS. Efficacité supérieure comme sucrant
En sacs de 10, 20 et 100 lbs.
En cartons de 2 et 5 lbs.

Mentionnez le nom en commandant, et dans les paquets d'origine.
158 F

GRATUIT. Ce livret d'adresses imprimées et gommées, pour lettres à fruits, si vous voulez bien détacher la marque de commerce — une boule rouge — d'un sac ou un carton et l'envoyer à
Atlantic Sugar Refineries Limited
Edifice "Power"
MONTREAL

Il se servit, dans son temps, d'un caillou pour se tenir la bouche humide.
A présent nous nous servons de la

WRIGLEY'S

WRIGLEY'S DOUBLEMINT
WRIGLEY'S SPEARMINT
WRIGLEY'S JUICY FRUIT

LA GOMME
WRIGLEY'S
est un produit parfait, anti-septique, rafraichissant, qui remplace le caillou de l'homme primitif.
Fabriquée au Canada

Elle fait du bien aux dents, parfume l'haleine, aiguise l'appétit, facilite la digestion et rafraichit délicieusement la bouche et la gorge.
Sa Saveur Dure!
(Mélangez-vous des contrefaçons — aucun ne saurait égaler la qualité, les ingrédients, la saveur et la bonté durable de la Wrigley.)
FIA

La Solde Sera la Même

Les hommes enrôlés, suivant la loi du Service Militaire, recevront la même solde que ceux qui sont actuellement en service actif. La solde commencera à partir du moment où l'homme prendra du service. Les conscrits qui auront été choisis auront droit à une allocation séparée et participeront à la distribution faite par le fonds patriotique.

Les soldats Canadiens sont bien payés. Le fait que les salaires sont généralement plus élevés au Canada qu'en Europe, est reconnu dans le système de rémunération pour les hommes en service actif. L'habillement et l'équipement, en plus de la nourriture, sont également fournis au soldat Canadien; par conséquent, il n'a aucune dépense à faire sauf les petites dépenses personnelles.

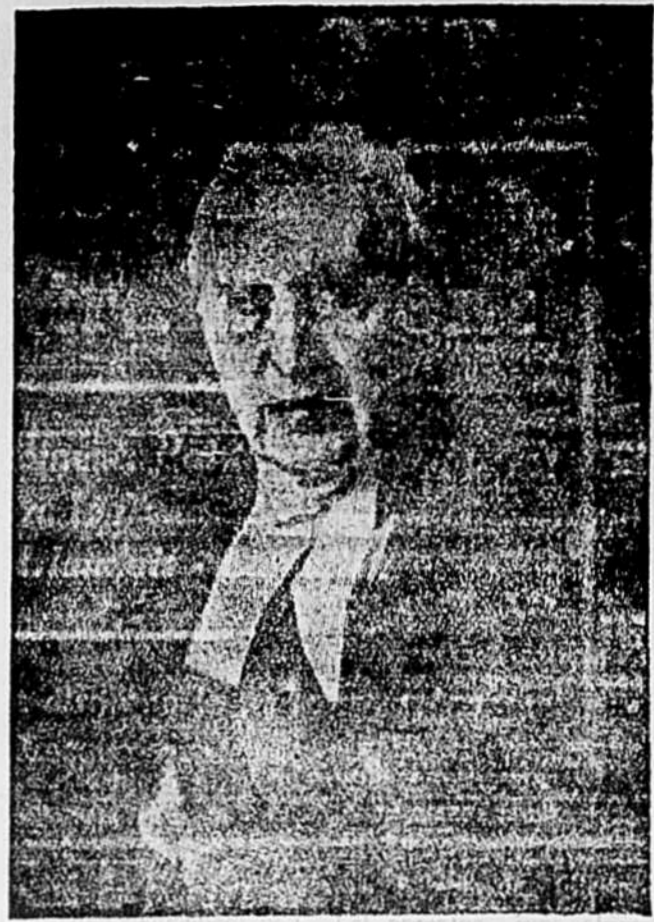
Le taux de la solde pour les militaires qui font partie des Forces Expéditionnaires Canadiennes, autre que celui des officiers, se répartit comme suit:

	Solde	Allocation de campagne
Sous-officiers "Warrant Officers"	\$2.00	30 cts.
Sergent-major de régiment s'il n'est pas officier breveté	1.85	20 "
Sergent quartier-maître	1.80	20 "
Plantons d'ordonnance	1.50	20 "
Sergents plantons d'ordonnance	1.50	20 "
Sergents payeurs	1.50	20 "
Sergent-major d'escouade, de Bataillon ou de Compagnie	1.60	20 "
Sergent de couleurs ou sergent de régiment	1.60	20 "
Sergent Q.M. de Bataillon, de Compagnie ou d'escouade	1.50	20 "
Sergents	1.25	15 "
"Lance-Sergents"	1.15	15 "
Caporaux	1.10	10 "
"Lance-Caporal"	1.05	10 "
Bombardiers ou seconds caporaux	1.05	10 "
Trompettes, clairons et tambours	1.00	10 "
Simples soldats, artilleurs, conducteurs Sauteurs, "Batmen", etc.	1.00	10 "

Comme dans le cas de ceux qui sont déjà outre-mer, une indemnité de séparation sera allouée aux familles qui dépendent du militaire pour leur subsistance. L'indemnité de séparation est de \$20.00 par mois pour les simples soldats, de \$25.00 pour les sergents, et les sergents d'état major, et de \$30.00 pour les sous-officiers dits "warrant officers". L'expérience a prouvé que la plupart des hommes peuvent faire remise de la moitié de leur solde, en plus de l'allocation, en faveur de ceux qui dépendent d'eux.

Un nombre considérable d'hommes qui se sont enrôlés dans l'armée Canadienne, ont constaté qu'ils sont plus prospères par la solde qui leur est allouée dans l'armée, laquelle leur est garantie en plus de la subsistance, du logement, de l'habillement, de l'équipement, du transport, etc., que dans la vie civile. Ils sont pourvus de ce dont ils ont besoin — et de plus, chaque mois, ils voient augmenter régulièrement leur compte de banque.

Emis par
Le Conseil du Service Militaire.
232F



L'opinion du Juge en Chef Lord Russell, et de quelques autres personnalités marquantes, au sujet de la valeur de la Bière comme Breuvage Nutritif.

Lord Russell, juge en chef, et membre du Conseil Privé en Angleterre, déclare:
"Nous devons prendre le monde comme il est, et les hommes comme ils sont. Les ouvriers en Angleterre aiment leur bière. Je regrette et condamne les méthodes excessives et intempérantes de certains tempéranciers et maintiens que tout ce qui tend à éloigner l'ouvrier des milieux sordides et dangereux dans lesquels il se trouve est une aide à la tempérance."

Le Dr. F. W. Pavy, membre éminent du Collège Royal de Médecine de Londres (Angleterre), s'exprime de la façon suivante:
"La bière est nourrissante, saine, rafraichissante et procure de la gaieté. Une bière légère, aromatisée de houblon, favorise la digestion et peut être considérée comme un des breuvages les plus sains parmi les boissons alcooliques."

Le Dr. Jonathan Pareira, dit:
"Considérée au point de vue diététique, la bière possède une triple propriété: elle étanche la soif, stimule, nettoie le système, nourrit et donne des forces. Il découle de ces qualités combinées que la bière est une boisson rafraichissante et salubre, si elle est prise modérément, un stimulant agréable et de haute valeur et un soutien pour ceux qui ont à supporter de lourdes fatigues physiques."

LA Banque Nationale

FOUNDEE EN 1858

CAPITAL AUTORISE \$5,000,000.00
CAPITAL PAYE \$2,000,000.00
RESERVE: \$2,000,000.00

NOUS ACCEPTONS des DEPOTS de \$1.00 ET PLUS

Nous payons l'intérêt semi-annuellement, sur les comptes au Département d'Épargne, au taux de trois pour cent l'an, sur la balance minimum du mois.

Nous avons des correspondants par le monde entier et nos Mandats de VOYAGE sont payables au pair par tous.

180 Succursales et Agences au Canada.

Notre Bureau de Paris, France
14, RUE AMBER
offre des avantages exceptionnels au commerce et au public voyageur.

Les vivants de fonds, les collections, les placements, les crédits commerciaux et les placements sont effectués en EUROPE aux ETATS-UNIS et au CANADA
AU PLUS BAS PRIX

R. O. GILBERT
Gérant de la Succursale de Rimouski.
SOUS-AGENCES:
BIC, ST-FABIEN et ST-LUCE STATION.

LA BANQUE CANADIENNE DE COMMERCE

Boîtes de sûreté de dépôts

Ces boîtes sont recommandées comme l'endroit le plus sûr pour conserver vos Testaments, Titres de Propriété, Hypothèques ou Mortgages, Polices d'Assurances, Obligations, Certificats d'Actions ou autres Objets de Valeur.

POUR PLUS AMPLES DÉTAILS S'ADRESSER A
Succursale de Rimouski, Sous-Agence, BIC
W. CLOUTIER, Gérant.

AU BON MARCHÉ
Spécialité
ÉPICERIES de premier choix, Bonbons de toutes les qualités, Pommes et oranges, Légumes de toutes sortes, Raisin, Mélanges, Biscuits, Etc.
J. A. GARNEAU, MARCHAND GENERAL
Rue St-Germain, Rimouski.

A notre clientèle et au public en général

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'ouverture de l'Exposition des Modes a été fixée à JEUDI LE 27 COURANT.

Comme par les années passées c'est au NOUVEAU MAGASIN que vous trouverez les modèles les plus élégants de chapeaux pour dames, ainsi que la garniture de la plus haute nouveauté.

En plus nous vous offrons aussi un choix très varié d'étoffes à costumes, manteaux pour dames, manteaux pour fillettes et enfants et comme toujours un assortiment complet de marchandises pour Messieurs et garçons.

Nous sollicitons de vous tous une visite, et à vous tous, promettons une réception courtoise.

TOUS QU'ON SE RENDE
AU NOUVEAU MAGASIN
Oct. Michaud, Prop.

Excursions de COLONS
Tous les Mardis Jusqu'au 30 octobre 1917

Taux réduits pour tous les endroits de l'Ouest Canadien

Par voies ferrées aussi par les navires des lacs les jeudis "La route des Grands Lacs" (durant la saison de navigation).

LOUEST EST LE PAYS DE L'AVENIR

Les fertiles prairies de l'Ouest ont donné à cette partie du Canada l'importance qu'elle possède aujourd'hui. Il y a encore les milliers d'acres de sol fertile ou les colons trouveront la prospérité.

Profitez de taux spéciaux et voyagez par LE PACIFIQUE CANADIEN.

Pour renseignements supplémentaires s'adresser à CHAS. A. LANGEVIN, Représentant du Service des Voyageurs, 30 rue St-Jean et Gare du Palais, Québec.

Bonnes Plumes Fontaines, à vendre à l'Imprimerie Générale de Rimouski, S. Vachon, Propriétaire.

S. VACHON
AGENT GENERAL
de
LA MANUFACTURERS LIFE INSURANCE CO.
Rue St-Germain - Rimouski, Que.



Loi du Service Militaire, 1917

Avis de l'Honorable C. J. Doherty,
Ministre de la Justice

SANCTIONNE par le Gouverneur Général, le projet de Service Militaire est maintenant la loi du pays. Cette loi sera appliquée. Le Gouvernement compte que, guidé par son bon sens et son patriotisme, le peuple s'y conformera. Toute résistance à son application serait, du reste, réprimée comme doit être réprimée la résistance à n'importe quelle autre loi.

Renforts absolument nécessaires.

L'intention du Gouvernement est d'exercer immédiatement le pouvoir qui lui a été conféré et d'appeler au service militaire les hommes nécessaires pour renforcer l'armée canadienne en Europe. Le rapport des autorités militaires démontrant que les réserves actuellement disponibles ou en perspective seront bientôt épuisées rend cette action urgente.

L'appel actuel ne concerne que les hommes de 20 à 34 ans qui étaient célibataires ou veufs sans enfants le 6 juillet 1917.

L'appel actuel est limité aux hommes n'appartenant à aucune des classes spécifiquement exceptées, énumérées dans la cédule de la loi, qui étaient célibataires ou veufs sans enfants le 6 juillet 1917, âgés de vingt ans au moins, et nés le ou depuis le 1er janvier 1883. Cependant, même dans cette classe, il y aura des exemptions conditionnelles, par exemple, en faveur de ceux dont l'occupation actuelle, agricole, industrielle ou autre, est d'intérêt national, ou, encore, de ceux dont l'enrôlement causerait un tort sérieux à cause de leurs affaires ou à raison de leurs obligations de famille. Les scrupules de conscience de ceux dont la croyance religieuse est opposée à la guerre seront aussi respectés. Cet appel touche donc ceux-là seulement dont le service militaire affectera le moins la vie économique et sociale du pays.

L'exemption sera décidée par des tribunaux civils.

Les demandes d'exemptions ne seront pas décidées par le gouvernement, ni par des tribunaux militaires, mais par des tribunaux civils. Ces tribunaux seront composés d'hommes au fait des conditions locales, possédant généralement une connaissance personnelle des raisons économiques et domestiques que les requérants avaient de ne pas s'enrôler, et en état d'apprécier la valeur et l'importance de ces raisons. Des tribunaux d'appels provinciaux composés des juges des provinces respectives corrigeront, s'il y a lieu, les erreurs commises par les tribunaux locaux. Enfin, il y aura un tribunal suprême d'appel choisi parmi les juges actuels de la Cour Suprême du Canada, ayant juridiction sur tout le pays, afin d'assurer l'application uniforme de la loi par tout le Canada. De sorte que personne n'a raison de croire qu'il ne sera pas pleinement tenu compte de ses conditions particulières aussi bien que des besoins nationaux, civils ou militaires.

L'appel au service sera fait par proclamation.

Une proclamation sera émise appelant au service les célibataires et veufs ci-dessus mentionnés et fixant le délai dans lequel ils seront obligés de se mettre à la disposition des autorités militaires, à moins qu'ils aient dans ce même délai fait une demande d'exemption.

Comment demander l'exemption.

La demande d'exemption peut se faire par écrit. Il y aura dans chaque bureau de poste des formulaires de demandes d'exemption. Une fois rempli, cette formule sera transmise franc de port (gratuitement). On peut cependant présenter personnellement sa demande devant le tribunal d'exemption. Mais les demandes écrites transmises au tribunal avant l'audience, auront la priorité. Pour éviter des retards et des ennuis, il est donc préférable de transmettre sa demande par écrit, et cette manière de procéder est plutôt recommandée.

Ottawa, le 11 septembre 1917.

Les tribunaux locaux.

Les tribunaux locaux d'exemption seront constitués avec toute la célérité compatible avec le choix judicieux des membres et l'importance de les bien renseigner quant à leurs devoirs. Il y aura plus d'un mille de ces tribunaux dans tout le pays, composés, chacun de deux membres, dont l'un choisi par le comité mixte du Parlement, et l'autre par l'un des juges des Cours actuelles. Rien ne sera épargné pour réduire au minimum les inconvénients à ceux qui y auront recours: c'est pour cela qu'on en a constitué un grand nombre et qu'ils seront autorisés à se déplacer si cela est nécessaire.

Il y aura pour chaque province, un enregistreur qui sera nommé dans la proclamation et de qui l'on pourra obtenir tous les renseignements. Cet enregistreur transmettra au tribunal en cause les demandes d'exemption soumises antérieurement aux séances de ce tribunal, et, à moins d'un avis de comparution, les signataires de ces demandes ne seront pas tenus d'être présents. Ceux qui feront leur demande autrement devront se présenter sans avis.

Comment se mettre à la disposition des autorités militaires.

Ceux qui ne désirent pas demander l'exemption devront se mettre à la disposition des autorités militaires personnellement ou par écrit, à partir du jour de la publication de la proclamation. Ils trouveront aux bureaux de poste des formulaires nécessaires que la poste transmettra franc de port (gratuitement).

Aucun avantage à retarder.

Celui qui se sera mis à la disposition de l'autorité militaire—même s'il a subi l'examen médical et s'il a été déclaré apte au service—ne sera pas tenu de joindre un bataillon ou d'aller au camp avant tel jour qui sera fixé par proclamation, après que les tribunaux d'exemption auront décidé de toutes, ou à peu près toutes, les demandes d'exemption qui leur auront été soumises. De sorte que les premiers comme les derniers à se mettre à la disposition de l'autorité militaire seront sur un pied d'égalité.

Examen médical immédiat.

Aussitôt après la publication de la proclamation, des bureaux d'examen médical siégeront aux endroits de mobilisation. Ils examineront ceux qui voudront prendre du service ou ceux qui, tout en désirant demander l'exemption dans les délais fixés, veulent s'assurer de leur condition physique et savoir d'avance s'ils peuvent être requis de faire du service militaire. Les tribunaux d'exemption accepteront sans aucune autre enquête les certificats d'incapacité émis par ces Bureaux médicaux. Quant à ceux qui seront trouvés capables de servir et qui ne se seront pas déjà mis à la disposition de l'autorité militaire, ils pourront quand même invoquer l'exemption en se basant sur les diverses raisons indiquées dans la loi, et même la raison d'incapacité physique, s'ils ne sont pas satisfaits des conclusions du Bureau Médical.

L'appel sous les drapeaux.

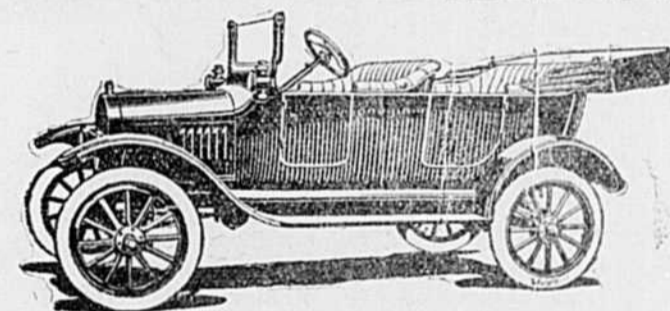
Avis de se présenter à l'endroit de mobilisation le plus rapproché sera donné, à mesure que les renforts deviendront nécessaires, à ceux non exemptés, et déclarés capables de faire le service.

La désobéissance à cet avis rendra le coupable passible de punition. La punition pour défaut de se mettre à la disposition des autorités militaires pour le service, ou de se présenter subséquemment pour prendre le service sur réquisition à cet effet, sera ordinairement imposée par les magistrats civils. Cette punition cependant ne libérera pas de l'obligation de remplir les devoirs de soldat, et ceux à qui elle aura été infligée resteront néanmoins obligés de remplir ces devoirs, et sujets à y être contraints par l'autorité militaire. Ils seront en outre passibles de la punition militaire.

Attention à la proclamation.

La proclamation fixant le délai pour demander l'exemption ou se présenter à l'autorité militaire sera publiée à profusion, mais étant donné l'impossibilité d'envoyer un avis à ceux qui tombent dans la classe appelée avant qu'ils aient notifié l'autorité militaire de leur intention d'accepter le service, ou transmis au tribunal une demande d'exemption, les intéressés feront bien de s'informer de l'expiration du délai, afin de ne pas s'exposer à perdre les privilèges et les droits que leur offre la loi.

CHAS. J. DOHERTY,
Ministre de la Justice.



Le TOURISTE

PRIX \$495.00

Une riche moisson de plaisirs et de profits est réservée à celui qui conduit un auto Ford. Pour une promenade en ville, pour un voyage aux environs ou une course là où les affaires ou le plaisir vous appelle, il n'y a aucun auto qui aille aussi bien n'importe où et à si peu de frais.

Le Ford Touring se vend \$495; le Coupelet \$695; le Sedan \$890; l'Auto de ville \$780. Tous les prix sont f. o. b. Ford, Ont. Tous les autos sont complètement équipés, y compris les phares électriques. L'équipement ne comprend pas le vélocimètre. Sont en vente chez

A. C. LANDRY, Commerçant d'Autos
MONT-JOLI, P.

Terre à vendre

Deux magnifiques terres situées dans la paroisse de St-Gabriel, rang de l'église, avec bûches, animaux, roultant, etc. Pour informations, s'adresser à M. Edouard Thériault, Palais de Justice, Rimouski, j.n.o.

A LOUER

Le 1er étage de la bâtisse de M. R.-E. Asselin, située sur l'Avenue de l'Évêché, actuellement occupé par les propriétaires du "Café Régal".

Agence de Voyages

JOHN McWILLIAMS

Pointe-au-Père

Passages par navire à vapeur pour l'Europe

Billets émis pour toutes les Lignes Transatlantiques. Ports d'embarquement: Montréal, Québec, Halifax, St. John, New-York, Pointe-au-Père.

Votre patronage respectueusement sollicité.

John McWilliams
Gérant de Voyages
POINTE-AU-PÈRE, P. Q.
TELEPHONE NATIONAL

Le "Percesian"

Le "PERCESIAN" arrêtera au Quai de la Pointe-au-Père, (temps le permettant) pour prendre des passagers pour la Côte de la Gaspésie, aux dates sous mentionnées pendant la saison de 1917. Vers huit heures du Matin,
MERCREDI, MAI le 16 et le 30.
MERCREDI, JUIN le 13 et le 27.
MERCREDI, JUILLET le 11 et le 25.
MERCREDI, AOÛT le 8 et le 22.
MERCREDI, SEPT. le 5 et le 19.
MERCREDI, OCT. le 3 le 17 et le 31.

A vendre ou à louer

La maison de M. Philippe Lepage (anc. gérant de la Cie Industrielle), située sur l'Avenue Lepage, à vendre ou à louer. S'adresser à M. Isidore Gagnon, avocat, j.n.o.

GARAGE RIMOUSKI

M. G. A. Morin, désire annoncer aux fervents de l'automobile qu'il a ouvert son garage sur la rue des Avocats et qu'il sera toujours à la disposition des automobilistes qui désirent ou désireront faire réparer leurs voitures.

Il aura toujours en mains des pièces de rechanges, et accessoires pour différentes marques de chars.

Une visite est sollicitée

G. A. MORIN

— Expert mécanicien —

Rue des Avocats, 60 Chs. Ensèbe Lepage, Rimouski.

Peinture et Décorations!

— Avis au Public —

Je désire informer le public en général que j'ai à leur disposition des bons peintres décorateurs, qui se chargeront de travaux spéciaux en peinture. Ouvrage exécuté sous le plus court délai, et avec garantie. S'adresser à FERDINAND SANTERRE, Avenue de l'Évêché, Rimouski. Tel. Nat. 5-12m

BARDEAUX D'AMIANTE ET BEAVERBOARD

Avant un stock considérable de bardeaux d'amiante et de beaverboard, je désire annoncer à ceux qui désirent s'en procurer, que je leur vendrai à meilleur marché que les magasins de gros de Québec.

14-27- FERD. SANTERRE.



CONTRAT DE LA MALLE

Mes soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 2 novembre, 1917 pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine, entre "NEW-PORT ET PABOS MILLS", à commencer le 1er janvier, 1918 prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de New-Port Point et Pabos Mills, et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formulaires de soumission.

S. TANNER GREEN,
Inspecteur des Postes,
Bureau de l'Inspecteur des Postes,
Québec, 21 septembre, 1917.

Province de Québec

District de Rimouski

Cour Supérieure

No. 5747

Alphonse Guimont, de la paroisse de Saint-Rémi du village Priece, district de Rimouski,

Demandeur,

vs

Dame Marie Leclair, veuve de feu Joseph Bergeron, ci-devant de la paroisse de Sainte-Marie de Saybec, maintenant à Campbellton, dans le Nouveau-Brunswick,

Défenderesse,

Il est ordonné à la défenderesse de comparaître sous un mois.

Rimouski, 28 septembre 1917.

Arthur Chamberland, P. C. S. Gagnon Sasseville & Gagnon,
Procureurs du demandeur.

25-26.

CHEVAL A VENDRE

1 bon cheval, rouge, de 5 ans, garanti bon; pesenteur 1300 lbs. A vendre à bon marché. S'adresser à ELIAS LABRIE, Isle-Verte.



JEUNE FILLE!

Savez-vous que le teint est le baromètre de la santé?

Si vous avez un teint de lis et de rose, c'est un indice qu'un sang riche et pur assure le parfait équilibre de toutes les fonctions de votre organisme.

Mais—si votre visage est pâle, vos yeux cernés, vos traits tirés, votre sang pauvre, vicié, vous souffrez d'anémie ou de chlorose—le baromètre indique le danger.

La jeunesse c'est le printemps de la vie, c'est l'époque heureuse lorsque la santé l'accompagne. C'est le contraire lorsqu'elle est accompagnée de maux, de faiblesses, de vertiges, de troubles nerveux.

De même que la fleur brisée et cueillie au printemps s'étiolle, se fane à mesure que se dessèche sa sève—son sang, la jeune fille anémique, pâlit, maigrit, perd ses

forces, s'appauvrit à mesure que son sang s'appauvrit, s'épuise et mine ainsi sa belle santé de fleur à peine éclosée.

Car, ne l'oubliez pas, le sang c'est la vie, c'est le liquide nourricier de tout l'organisme.

Que faire alors? Enrichir le sang appauvri, purifier le sang vicié, refaire un sang nouveau, riche et vermeil par l'usage du célèbre

VIN ST-MICHEL

le puissant régénérateur du sang, qu'il purifie et enrichit de principes actifs, essentiels à la conservation de la santé. Essayez-le, jeunes filles pâles et faibles, chaque dose vous semblera une éclosion nouvelle à la vie.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, Limitée, (Seuls Agents), 468, rue St-Paul Ouest, Montréal.
EASTERN DRUG CO., Boston, Mass. (Agents pour les Etats-Unis).

CARTES D'AFFAIRES

Avocats

LOUIS TACHE
AVOCAT, rue St-Jean, Rimouski.

ASSELIN & ASSELIN

AVOCATS.—Rue de la Station, Rimouski, P. Q.—L. N. Asselin, C. R.—R. E. Asselin, L.L.L.

GAGNON, SASSEVILLE & GAGNON

AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale, Rimouski.—Téléphone 102.—Isidore Gagnon, L.L.B. Elzéar Sasseville, L.L.L. P. Emile Gagnon, L.L.L.

GARON & JESSOP

—AVOCATS—
Bureaux voisins de chez M. Adélard Rioux, marchand-cordonnier
RUE DE LA STATION
A. P. Garon, C. R. J. J. Jessop, L.L.B.

Notaires

L. de G. BELZILE, L.L.B.,
NOTAIRE, Edifice de la Banque Nationale, Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

J.-EUD. COUTURE, L.L.L.
NOTAIRE PUBLIC.—Commissaire de la Cour Supérieure.—Coin des rues de l'Évêché et St-Edmond, Rimouski.—Tel. 168

Médecine

Dr L. J. MOREAULT
ex-interne de la Maternité et de l'Hôtel-Dieu de Québec.—MEDECIN-CHIRURGIEN.—Bureau: Avenue de la Cathédrale.

Dr Z. VESINA
Ex-élève des Hôpitaux de Paris.—Spécialité: Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge. BUREAU: Fraserville, coin des rues St-Laurent et Station.—Téléphones: Kamouraska 325.—Bellechasse 319.
Heures de Bureau: 10hrs à 11.30 A.M. et 2hrs à 5hrs P.M. Le soir: de 7 à 8hrs.

Apprécier

GEORGES OUMET
Ingénieur-civil et Arpenteur-Géomètre, Rivière-du-Loup.—Téléphone Kamouraska.—Rue de l'Eglise.—Arpentages et bornages suivant la loi, cadastres, plans de paroisses, subdivisions, expertises, Aqueducs, canalisations, égouts.—Développement de pouvoirs d'eau. Diplôme de l'Ecole Polytechnique de Montréal.

Assurances

L. HECTOR GARON
Assur. Cour Supérieure, Rimouski.—DIRECTIVE PRIVE.—Collections de tout compte.—Assurances: Feu, Vie, Plate Glass, Accidents.

ROSARIO REHEL,
Huissier, Cour Supérieure, Rimouski.—Grand Connétable du District.—S'occupe de collection de comptes.—Assurances contre le feu.—RUE ST-JEAN-BAPTISTE.—Tel. National 95.—Boite postale 83.

F. J. COUTURE
COMPTABLE ET AGENT DE COMPAGNIES D'ASSURANCES CONTRE LE FEU, Etc. Taux les plus bas.—Pour autres renseignements s'adresser à F. J. Couture, Rue de l'Évêché, Rimouski.

DR. L. T. LAVOIE

Chirurgien Dentiste
A MONT-JOLI: Mardi et Mercredi seulement.
A RIMOUSKI: Jeudi, Vendredi, Samedi.

JA MATANE:
Le dernier samedi de chaque mois, jusqu'au lundi soir.

Heures de bureau: 9 h. a. m. à 6 h. p. m.

Dr C. C. WAKREN

Chirurgien - Dentiste
Tél. 5916
203 Rue St-Jean

EDIFICE LINDSAY, - QUÉBEC

PIERRE LEVESQUE

— ARCHITECTE —
SUCCESSION DE OUELLET & LEVESQUE
Bureaux: 115 St Jean, Québec.

CLAVEAU & VEZINA

Ingénieurs Civils
Travaux municipaux de tout genre: aqueduc, égouts, chemins en macadam, béton, etc. Installations électriques par eau, gaz ou à vapeur. Plans, devis et estimés pour entreprises publiques ou privées. Expertises.

TROIS PISTOLES, P. Q. 17-47

OSCAR BEAULÉ

ARCHITECTE A.A.P.Q.
21 rue d'Aiguillon - Québec
Ancien bureau René P. LeMay

AVIS

Le Docteur Z. Vesina, de Fraserville, spécialiste pour les yeux, nez, gorge et oreilles, viendra à Rimouski tous les premier et troisième mardis de chaque mois, et se tiendra à la disposition de ceux qui voudront le consulter, du mardi matin au mardi soir, chez Madame Heatley, près de la gare.

Ce journal est la propriété de la Cie du "Progrès du Golfe", publié à Rimouski et imprimé par l'Imprimerie Générale S. Vachon.

La maison de la Fameuse



J. AD. LANDRY
MONT-JOLI, QUE.

La belle saison approche

N'oubliez pas que si vous voulez avoir un AUTO pour le commencement de l'été, il est grand temps de placer votre ordre. La difficulté présente du transport par chemin de fer, retardera certainement la livraison. Il est donc important de s'y prendre de bonne heure. Vous vous protégerez de plus contre la hausse

APPEL LE 13 OCTOBRE

OTTAWA, 5.—La première classe des recrues levées en vertu de la loi du service militaire sera appelée le samedi, 13 octobre. Une proclamation sera émise ce jour-là, notifiant les hommes de la première classe d'avoir, dans une période spécifiée, à se présenter pour le service militaire ou à demander une exemption. La première classe comprend : "Tous les hommes qui ont atteint l'âge de 20 ans et qui ne sont pas nés antérieurement à l'année 1883, c'est-à-dire âgés de 34 ans, et sont célibataires ou veufs sans enfants."

Le Bureau Médical d'Exemptions

Comme nous l'annonçons, le bureau médical d'exemptions est ouvert en notre ville à l'arsenal, et fonctionne depuis samedi dernier. Les médecins qui le composent sont le Capt. G. A. Brown, qui préside, et le Capt. G. L. Cloutier, ayant pour secrétaire un soldat canadien-français revenu blessé du front, M. Wilbrod Grégoire. Ces messieurs devaient d'abord siéger à Fraserville, mais un ordre subséquent des autorités militaires leur attribua le district de Rimouski à la place des Capt. Delage et Cox, qui ont été envoyés, par contre, à la Rivière-du-Loup.

Dès le premier jour, c'est-à-dire samedi passé, plusieurs conscrits (nous demandons pardon à la Censure, qui proscrit ce mot des journaux, d'appeler conscrit un conscrit), se présentèrent devant le bureau médical, et l'on peut dire que tous paraissent fort satisfaits du résultat de leur examen qui les classe pour la plupart, à raison de leur santé ou d'infirmités, parmi les exemptés du service d'outre-mer.

Le président du Bureau est le Dr. Brown, un anglais de Winnipeg, qui, dit-on, ne comprend pas un traitre mot de français, ce qui doit être fort aimable et plaisant pour ce monsieur qui ne rencontre que de braves Jean-Baptiste Canayens dans notre milieu exclusivement français. C'est, au reste, un homme très affable et complaisant, paraît-il.

Quant au Capt. Cloutier, c'est une figure bien connue dans notre district. On sait en effet qu'avant d'aller se fixer à Chicoutimi, le Dr. Cloutier exerçait sa profession à Val-Brillant et à Price. S'il remplit aujourd'hui le rôle de médecin-examineur, c'est qu'il a du marcher sur les ordres du Département de la Milice. Ajoutons que notre compatriote s'acquitte fort bien et fort gentiment de sa mission, et que tous ceux qui se présentent à l'examen médical sont assurés de recevoir, par son entremise, le plus sympathique accueil et le meilleur traitement possible dans les circonstances.

Nous conseillons fortement, à tous ceux qui ont raison de croire que leur état de santé ou leur constitution physique leur vaudra un certificat d'exemption, de s'empresser à se soumettre à l'examen. C'est le meilleur temps, avant la proclamation.

Voici, par ailleurs, quelques conseils que nous croyons bon de donner à ceux de nos lecteurs qui s'apprentent à subir l'examen médical :

1.—Jouissez-vous d'une santé parfaite ? Inutile d'aller passer l'examen devant le Bureau des Drs. Brown et Cloutier, qui sont ici pour exempter et non pour condamner à partir pour le front.

2.—A nos compatriotes de langue française, nous disons tout court : en vous présentant à l'examen, exprimez-vous en français, en français seulement. C'est mieux sous tous les rapports, qu'on nous croie !

3.—N'entrez dans le bureau et ne passez à l'examen, autant que possible, qu'un seul à la fois.

4.—Avez-vous un médecin qui vous a déjà soigné et qui connaît vos infirmités ou votre état de santé, un opticien ou oculiste qui a traité vos yeux, ayez d'eux un certificat, et apportez-le avec vous.

—:—
Ceux qui sont classés dans la catégorie "A", marquée en lettre rouge sur leur certificat d'examen, ne sont pas exemptés d'aller au front, autrement : s'ils n'ont pas d'autre raison à invoquer devant le tribunal d'exemptions, ils iront au front, dans les tranchées ; ceux qui tombent dans la classe "B" iront aussi en service outre-mer, mais serviront en arrière de l'armée ; classe "C" : ceux qui seront exemptés d'aller en Angleterre et en France, mais qui demeurent après au service militaire en Canada ; —classe "D" : bons pour certaines spécialités qu'il nous est impossible de préciser ; —enfin, la classe "E" est celle des "Unfit" absolus, incapables à tout service tant en pays canadien qu'en terre européenne.

REMERCIEMENTS

La famille de feu J. N. Pouliot, C.R., désire exprimer ses très sincères remerciements aux membres du Bureau de Rimouski pour leurs sympathies et les messes qu'ils ont offertes pour le repos de l'âme d'un regretté défunt.

MORT SUBITE

M. Michael Dinan, l'un des armateurs les plus en vue de Québec, est mort subitement dimanche après-midi en notre ville. Il était à Rimouski pour surveiller le chargement d'un steamer pour la compagnie Price. Dimanche midi, peu après avoir pris son dîner, M. Dinan se sentit indisposé, souffrant d'une indigestion, et il expira à deux heures de l'après-midi. Rien ne faisait prévoir une fin aussi prématurée. Le matin même, il se sentait très bien et il avait téléphoné à des membres de sa famille à Québec.

La dépouille mortelle fut transportée lundi à Québec, où se firent les funérailles.

Le défunt s'occupait de chargement de navires depuis un grand nombre d'années et il était très favorablement connu dans les cercles maritimes. Il laisse une veuve et une fille, Madame H.-S. Quart, ainsi que quatre frères, l'échevin Frank Dinan et MM. Joseph, Thomas et John Dinan, et deux beaux-frères, MM. D. Neelan et D. Barry.

FUNERAILLES DE FEU ED. LEPAGE

Nous avions, la semaine dernière, le 25 septembre un bien triste accident à enregistrer dans notre paroisse. La victime, M. Edmond Lepage, époux de Madame Blanche Bouchard, se faisait scier une jambe par une scie circulaire, qui se détacha de son banc et lui enleva le talon de l'autre pied.

Des suites de ses graves blessures et malgré les soins immédiats de trois de nos médecins et de l'assistance empressée de sa soeur garde-malade, Melle Eléonise Lepage, on n'a pu lui sauver la vie et il est décédé quelques heures après l'accident, après avoir eu la grande grâce de conserver sa connaissance jusqu'à la fin et de recevoir les derniers sacrements. Le défunt laisse pour déplorer sa perte une veuve inconsolable et sa fille Eléonore âgée de 15 mois, son père M. Narcisse Lepage, cult. de Beau-Séjour, sa mère, quatre frères, MM. Alfred et Émile de Fall-River Mass, Louis et Léo, de Rimouski, cinq soeurs Mme L. F. Roberge, de Biddeford, Me. Melle Eléonore, G. M. de Montréal, Mme W. Chamberland de Montréal, Mmes J. Lavoie, et R. Deschênes, de Rimouski.

Les funérailles ont eu lieu vendredi dernier le 28 à 9 hrs a. m., à la cathédrale. Le service fut chanté par M. Gagnon, vicaire, assisté de Diacre et Sous-Diacre; des messes ont été dites aux autels latéraux pendant le service. L'assistance était des plus nombreuses et le cortège funèbre était suivi par les parents M. et Mme Narisse Lepage, Mmes Roberge, Lavoie, et Deschênes et Melle Eléonise Lepage; M. et Mme Abr. Lepage, son oncle et tante, M. L. Lepage, son oncle, M. et Mme Ph. Lepage, son oncle et tante, MM. François Bouchard, son beau-père, Edg. son beau-frère, Melles Maria, Juliette et Béatrice Bouchard, ses belles-soeurs et un grand nombre de parents et d'amis.

Les porteurs étaient MM. Louis et Léo Lepage, ses frères, et MM. Georges et Roméo Bouchard, ses beaux-frères. Les coins du poêle étaient portés par MM. Irène Lavoie et Raoul Deschênes ses beaux-frères et MM. Laurent et Pantaléon Lepage, ses cousins. Un grand nombre de tributs floraux, de bouquets spirituels et d'offrandes de messes ont été offerts.

Les familles Lepage et Bouchard remercient sincèrement pour les sympathies, pour l'assistance aux funérailles en si grand nombre et aussi ceux qui ont prêté leur concours si généreux lors du triste événement.

Dimanche le 30 notre curé, M. le Chan. J. E. Pelletier a bien voulu se rendre au lieu de l'accident sur les terres de la couronne afin de bénir la croix plantée là par les parents en mémoire du défunt et bénir aussi la machine fatale qui causa la mort de M. Edmond Lepage et le terrain environnant. Là encore la foule fut nombreuse malgré la mauvaise apparence du temps.

A M. le curé en particulier, à tous encore une fois, Merci pour sympathies et prières.

(Communiqué).

L'Ontario contre la Conscription

Le chef du service des nouvelles d'un quotidien de langue anglaise, de retour à Montréal d'un voyage de quelques semaines dans différents centres de l'Ontario, a déclaré confidentiellement à un ami que "l'Ontario est fort anti-conscriptionniste. On y est moins tapageur que dans le Québec, mais je crois que le mouvement qui se fait contre la conscription y est plus solide. C'est aux élections surtout que les anti se prononceraient. Ils sont fort nombreux, quoi qu'en disent les journaux."

Il y a beaucoup de faiblesse dans l'homme et c'est une raison pour en avoir pitié; il y a beaucoup de perfidie quelque fois et c'est une raison pour lui pardonner. P. Didon.

Exposition d'animaux

Une exposition d'animaux, ouverte aux membres de la Société d'Agriculture du comté de Rimouski, aura lieu sur la ferme du Séminaire, mercredi le 10 courant. \$150.00 seront distribués en prix. Pour autres renseignements s'adresser aux directeurs, ou voir l'annonce publiée dans notre dernier numéro.

Prochain mariage

On annonce pour le 16 octobre prochain le mariage de Monsieur Emilio Marois, fils de Georges S. Marois, avec Melle Clara Morin, fille de J. A. Morin, gérant de la succursale P. T. Légaré, tous deux de Rimouski. Pas de cartes.

St-Fabien

Un vieillard bien connu de la paroisse, Monsieur Magloire Jean, époux de Georgianna Thibierge, est décédé subitement jeudi le 27 septembre, à l'âge de 67 ans.

Le service et la sépulture eurent lieu le 29, au milieu d'une grande assistance de parents et d'amis. —Le Rév. Monsieur J. E. Jelletier officia, de ses amis.

L'Eglise était revêtue de ses plus beaux ornements de deuil; l'orgue était tenu par M. l'abbé Alphonse Fortin, professeur au Séminaire de Rimouski. Au chœur de chant, on remarquait Messieurs Ernest Levesque, de St-Octave de Métis, et Louis Lafrenais, de Notre-Dame de Rimouski, qui chanta à l'offertoire: "Plus près de toi, Seigneur", et au dernier évangile: "Adieu pour l'éternité".

Au sortir de l'église, la bannière du Sacré-Coeur flottait en tête du convoi portée par monsieur Désiré Jean. Les porteurs étaient messieurs Alphonse Bélanger, Jean Hammond, Désiré Bouchard et Auguste Bouchard.

Le regretté défunt laisse pour le pleurer, son épouse, ses fils Joseph-Xavier, Michel Alphonse et Antoine, ses filles mesdames T. Côté, J. Gagnon, S. Bouchard, de St-Fabien, Ph. Deguise, de St-Simon, X. Denis, de Trois-Pistoles.

Dans leur deuil profond la famille a reçu des témoignages de sympathies de Roy nièce du défunt.

Bouquets spirituels offerts par les familles Philippe Gagnon, Fortunat Roy, Salomon Gagné et Elzéar Belzile.

Couronne offerte par Melle Lunna Roy, sa nièce.

Offrande de messes par ses fils.

Nos sincères condoléances à la famille si cruellement éprouvée.

Noces de diamant à Sandy-Bay

Samedi, le 29 septembre, la famille Francoeur se réunissait pour fêter la soixantième anniversaire d'union conjugale de M. et Mme George Francoeur.

La messe fut chantée par le Rév. L. P. Chénard, curé, pendant laquelle les choristes exécutèrent de jolis cantiques, bien appréciés à la circonstance.

Une courte allocution fut donnée par le Rév. P. M. Gagné, assistant, au cours de laquelle il félicita les heureux jubilaires, leur souhaitant de nombreuses années additionnelles à celles déjà passées. Assistèrent : leurs filles Mesdames Antoine Marchette, Auguste Masse, Alexis St-Laurent, Georges St-Amant, Pierre Banville et leurs maris; nombre de leurs petits enfants et arrière-petits enfants.

Tous nous souhaitons à ces vénérables vieillards encore une longue vie.

PARTI.—Le Rév. P. M. Gagné, assistant, nous quittaient lundi, pour Cloridorme, où il est nommé curé. Nos félicitations.

EN PROMENADE.—M. et Mme Georges Parent, de St-Godefroi, étaient ces jours derniers les hôtes du Rév. L. P. Chénard.

M. Joseph A. Lafrance de Val-Brillant était de passage chez son beau-père, M. Laurent Rousseau.

Melle Fortunée Rousseau est de retour d'une promenade de deux mois à Québec et Montmagny.

M. J. A. Lepage, après avoir passé les vacances chez son père, est retourné à Montréal.

M. J. A. Rousseau et sa soeur, Melle C. Rousseau, sont allés en motocyclette à St-Simon, où ils visitèrent de nombreux parents.

St-Rémi de Price

MARIAGES.—Mardi le 2 octobre, M. François Rousseau, fils de M. J. Rousseau, de Sandy-Bay, unissait sa destinée à Melle Alice Bernard, fille de M. Elzéar Bernard.

M. Wilfrid Levesque, fils de M. Donat Levesque, épousait Melle Marie Bernadette Dionne, fille de M. François Dionne, de Ste-Angèle.

M. Joseph Emile Gagné, fils de M. Charles Gagné conduisait à l'autel, Melle Marie-Anne Briand, fille de M. Joseph Briand de St-Octave.

Nos meilleurs souhaits à ces heureux couples.

VISITEURS A LA FERME D'OKA

De grands progrès ont certes été accomplis au cours des dernières années en ce qui concerne le développement de l'agriculture dans la province de Québec et l'on a maintenant raison d'être satisfait de l'intérêt général que porte la population de notre province à la cause agricole et à ses travaux. Une preuve récente nous en a de nouveau été donnée lorsqu'un groupe de représentants d'importantes compagnies de Winnipeg, de Toronto et de Montréal se rendirent à Oka jeudi dernier pour y visiter la ferme modèle que les Trappistes dirigent à cet endroit. Plusieurs officiels du Pacifique Canadien étaient au nombre des visiteurs et notons en passant qu'ils furent aussi les organisateurs de cette excursion à la Trappe; d'ailleurs, la compagnie a toujours montré un grand intérêt pour tout ce qui touche à la culture du sol et n'a jamais cessé de coordonner ses efforts avec ceux du gouvernement pour le développement de l'agriculture.

M. J. Antonio Grenier, sous-ministre de l'Agriculture pour la province de Québec, venu à Oka pour la circonstance, assisté des Pères Abbé et Léopold, expliquèrent les divers départements de la Ferme aux visiteurs, qui comprenaient le colonel George Ham, MM. C. E. E. Usher, E. J. Hébert, R. G. Chamberlin, J. M. Gibbon et A. E. Lalande, du C.P.R. à Montréal; le Major, W. McLeod des bureaux du C. P. R. à Winnipeg; H. R. Gray, de chez Gann, Langlois et Cie; Geo. Hogg, de la Guaranteed Pure Milk Co; W. R. Aird, de James M. Aird Co et W. L. Hogg, de W. L. Hogg Flour and Feed, de Montréal.

La fameuse fabrique de fromage a attiré spécialement l'attention des excursionnistes et l'on a aussi remarqué avec intérêt les vaches laitières, les granges, le poulailler, le rucher et les vergers, qui vont rapporter une abondante récolte cette année.

Notes personnelles

—M. William Carnes, I. C., de Johnston, E. U., un ancien Rimouskois, était hier de passage en notre ville, l'hôte de M. le notaire Belzile.

—M. Elz. Sasseville, avocat, est allé à Québec cette semaine par affaires professionnelles devant la Cour d'Appel.

Le premier fondement d'une union des âmes, c'est l'harmonie des convictions personnelles.

Les femmes vivent de tendresses; elles se froissent, elles se piquent, elles se mordent, et puis une caresse, un baiser... et tout est oublié. P. Didon.

BERTHE ROY EST UNE GRANDE ARTISTE

Revenue d'une vacance passée aux Etats-Unis, cette pianiste distinguée n'est pas une inconnue au Canada. Élève du Conservatoire de Paris et lauréate d'une bourse qu'elle remporta à New-York sur plus de 700 pianistes de toute nationalité, elle se perfectionna avec Raphaël Joseffy. Elle entreprit ensuite une longue tournée transcontinentale avec le maître Kublélik et fait maintenant partie du BUREAU MUSICAL de M. Henry Michaux de Montréal.

LES EXTINCTEURS RICHMOND

Mont-Joli, 25 sept. 1917.

M. Charles Lepage, Agent d'Extincteurs Richmond, Amqui.

Monsieur, Je vous dirai que j'ai eu l'occasion de me servir de l'Extincteur avec efficacité. Le feu était pris à mon Engin et il menaçait d'envoyer tout l'Engin. L'Extincteur l'a parfaitement éteint. Donc j'en ai dépensé jusqu'à 15 pences du haut. Veuillez ne pas retarder à le remplir.

Votre dévoué, OCT. BERTIN.

ELECTRICITE

J'ai le plaisir d'annoncer au public que je m'occuperai à l'avenir d'installation électrique en tous genres à des prix défiant toute compétition.

LS-PHILIPPE FOURNIER, Rue St-Germain, Rimouski, 26-Im.

CADEAUX POUR NOEL

Mettez dans votre boîte de Noël destinée au soldat de la gomme Wrigley. Elle coûte peu, mais elle donne beaucoup d'agrément et de délassement. Elle est non seulement un produit de grande durée, mais elle affermit les nerfs, apaise la soif, relève le moral. Tout paquet de Noël devrait contenir de la gomme Wrigley.

COLLECTIONS
Salaire, Loyer, Jugements
Billets et Réclamations de
toute nature collectés au
pourcentage partout. Nous
pouvons avoir votre argent.
Agence Mercantile VANIER
Dept. 155 St-Jacques, Montréal.

Rouleau, Limitee

INGENIEURS-CONSTRUCTEURS-MECANICIENS
Constructions et Réparations de tous genres
Ouvrages promptement exécutés
Spécialité :
REPARATIONS D'AUTOMOBILES, ENGINs a GAZOLINE et a VAPEUR
UN "MILLWRIGHT" EXPERT au service de nos clients.
FONDEURS : FONTE ET CUIVRE.
FONDERIE ET USINE
MONT-JOLI [Ste-Flavie Station]

Notre industrie locale est la votre; elle vous épargnera du temps, c'est-à-dire de l'argent qui reste dans le district. Encourager l'industrie c'est aider au développement de notre région.

Obligations Municipales
a cinq Ans--6%
Ville de MONTREAL-SUD

Obligations à 5 ans—en coupures de \$500, avec coupons d'intérêt à 5% p. c. payable semi-annuellement les 1er Mai et Novembre.

offertes à 98 et intérêt accru
—soit \$490. par obligation de \$500.
POUR RAPPORTER 6%

Emission approuvée par Messieurs Perron, Taschereau, Rinfret et Genest, Avocats

La VILLE DE MONTREAL-SUD est une des quatre municipalités—Longueuil, Montréal-Sud, Greenfield Park, et St-Lambert—dont la fusion est à l'étude et qui devront former bientôt une importance digne du développement rapide de la rive sud de Montréal.

Ecrivez pour renseignements complets ou adressez-vous à votre Notaire

RENE-T. LECLERC
COURTIER EN VALEURS DE PLACEMENT
160, RUE ST-JACQUES, MONTREAL, Maison fondée en 1901.

AVIS

Avis est donné au public, que, en vertu de la loi des compagnies de Québec, il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes, en date du quatre septembre 1917, constituant en corporation MM. Louis-Albin Thériault, inspecteur d'écoles; Joseph-Ariste Delaney et François-Dolor Delaney, marchands; Donat Richard, pêcheur et cultivateur; et Alphonse Richard, commis, de House Harbour, I. M., pour les fins suivantes :

Acquiescer, construire, fabriquer, posséder, louer, prendre à bail, réparer et utiliser aucuns bateaux ou autres vaisseaux, les filets, boîtes, pontons, machines, bâtisses d'aucune sorte, les récipients et les autres propriétés ;

Conclure aucun arrangement avec aucune autorité municipale, locale ou autre, qui semblera favoriser les objets de la compagnie ou aucuns d'iceux, et obtenir de cette autorité aucuns droits, privilèges et concessions que la corporation croira d'obtenir, et remplir ces conventions, les mettre à exécution et s'y conformer ;

Acheter, vendre, importer, exporter, fabriquer et faire le commerce en gros et au détail des marchandises sèches, provisions, chaussures, de la ferronnerie, du bois, du charbon, de la gazoline, de l'huile, des fournitures de pêcheurs, ainsi que de tous autres effets, denrées, marchandises et fournitures en aucune manière se rattachant ou relatifs aux opérations de la compagnie ;

Exercer un commerce général de pêcheries, et prendre le poisson, le traiter, sécher, fumer, le mettre en conserve, en boîtes, l'emballer, le geler, le préparer pour le marché, l'acheter et le vendre, et autrement en disposer, et en faire commerce, ainsi que de ses produits et sous-produits ;

Acheter, vendre, importer, exporter, fabriquer et faire le commerce en gros et au détail des marchandises sèches, provisions, chaussures, de la ferronnerie, du bois, du charbon, de la gazoline, de l'huile, des fournitures de pêcheurs, ainsi que de tous autres effets, denrées, marchandises et fournitures en aucune manière se rattachant ou relatifs aux opérations de la compagnie ;

Solliciter, acheter ou autrement acquiescer aucun bail, aucune licence ou concession ou aucuns droits de pêche, ou organiser aucune compagnie aux fins d'acquiescer la totalité ou aucune partie de ces propriétés plus haut mentionnées ;

Acquiescer et prendre charge, à titre d'affaire en opération du commerce, de l'entreprise, de l'actif, du passif, de la clientèle, et généralement de toute la propriété mobilière et immobilière de la firme "R. Delaney & Son", faisant affaires présentement à "House Harbour" et "Grand Entry", Hls de la Madeleine, province de Québec, et d'aucune autre personne, société ou compagnie exerçant aucun commerce totalement ou partiellement semblable à celui que la présente corporation est autorisée à exercer, ou en possession de biens convenant aux fins de la présente compagnie, et les payer en parts acquittées et non sujettes à appel, en obligation en débetures ou valeurs de la présente corporation ;

Se fusionner, entrer en société, ou conclure aucun arrangement, pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la coopération, le risque mutuel, la concession réciproque, ou autrement, avec aucune personne ou compagnie exerçant, se livrant à, sur le point d'exercer ou de se livrer à aucun commerce ou genre d'affaires susceptibles d'être exercés au bénéfice direct ou indirect de la corporation, et prêter de l'argent, garantir les contrats, ou autrement, aider aucune telle personne ou compagnie, et

prendre ou autrement acquiescer des parts et valeurs dans aucune telle compagnie, les vendre, les détenir, les récémer, avec ou sans garantie, ou autrement les négocier ;

Acquiescer, acheter, vendre, détenir, améliorer, cultiver ou autrement disposer d'aucunes propriétés, terres ;

Construire, acquiescer, entretenir, améliorer, exploiter aucun bâtiment, (se livrer aux opérations de la construction), entrepot, réfrigérateur, entrepot frigorifique et congélateur ;

Acquiescer, construire, fabriquer, posséder, louer, prendre à bail, réparer et utiliser aucuns bateaux ou autres vaisseaux, les filets, boîtes, pontons, machines, bâtisses d'aucune sorte, les récipients et les autres propriétés ;

Conclure aucun arrangement avec aucune autorité municipale, locale ou autre, qui semblera favoriser les objets de la compagnie ou aucuns d'iceux, et obtenir de cette autorité aucuns droits, privilèges et concessions que la corporation croira d'obtenir, et remplir ces conventions, les mettre à exécution et s'y conformer ;

Acheter, vendre, importer, exporter, fabriquer et faire le commerce en gros et au détail des marchandises sèches, provisions, chaussures, de la ferronnerie, du bois, du charbon, de la gazoline, de l'huile, des fournitures de pêcheurs, ainsi que de tous autres effets, denrées, marchandises et fournitures en aucune manière se rattachant ou relatifs aux opérations de la compagnie ;

Se fusionner, entrer en société, ou conclure aucun arrangement, pour le partage des bénéfices, l'union des intérêts, la coopération, le risque mutuel, la concession réciproque, ou autrement, avec aucune personne ou compagnie exerçant, se livrant à, sur le point d'exercer ou de se livrer à aucun commerce ou genre d'affaires susceptibles d'être exercés au bénéfice direct ou indirect de la corporation, et prêter de l'argent, garantir les contrats, ou autrement, aider aucune telle personne ou compagnie, et

26-27-28-29.—